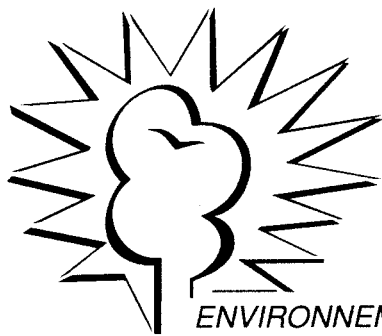


l'association a son site Internet



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE

Association agréée pour la protection de l'environnement
BP 47 77 590 BOIS LE ROI

Site de l'association : <http://blr.environnement.free.fr/>

BULLETIN N° 26

Janvier 2006

BONNE ANNEE 2006!

Nous adressons à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous souhaitons que 2006 soit une bonne année pour la qualité de l'air, de l'eau, pour une insertion paysagère réussie des aménagements de l'espace urbain et des constructions, pour la diminution des nuisances sonores, une circulation tranquille des piétons et des vélos. Et, parce que cela va de pair avec la qualité de la vie que nous recherchons, nous vous souhaitons aussi des relations de voisinage les plus agréables. Nous continuerons, en 2006, d'apporter, avec le concours d'un nombre encore plus grand d'habitants, notre contribution à la réalisation de ces souhaits.

L'association, créée en 1992, forte d'une audience qui va au-delà de la centaine de ses membres, continuera en 2006 à être attentive à tous les aspects liés à l'environnement, à faire des propositions, à agir avec les moyens propres d'une association agréée, à informer ses adhérents et les habitants.

Une des bonnes manières de contribuer à une meilleure connaissance objective de l'impact écologique et du coût global, à l'échelle individuelle et collective, des pratiques de la vie courante (eau, énergie, utilisation des produits chimiques, déchets, etc...) est d'informer les adhérents et les habitants et de leur proposer de participer à des journées reprenant ces différents thèmes.

Vous trouverez ci-après un dossier sur la circulation, le programme 2006 et d'autres nouvelles sur les sujets d'actualité.

Le conseil d'administration

Sommaire

Agenda 2006

Dossier circulation

Couloir aérien

Réflexions sur des sujets récents

Composition du conseil d'administration

page 2

pages 3 à 16

pages 17 à 21

pages 22 et 23

page 24

I. AGENDA 2006

Le calendrier

- La prochaine réunion publique organisée par l'association aura lieu **le 25 mars à 17H** en mairie de Bois le Roi >>**Réunion reportée**
- En préparation,
 - une nouvelle journée piétons-vélos, **le dimanche 14 mai**, > reportée au 21 mai
 - des samedis 'allons à l'école à pied ou en vélo' **au mois de mai**,
 - une journée sur l'eau **fin septembre**.
- *Les personnes intéressées par le thème de l'eau et qui souhaitent participer à la préparation de cette journée sont invitées à prendre contact avec Alain Saliot.*
- Assemblée générale : **le samedi 7 octobre 2006**

L'information aux adhérents et aux habitants

- des bulletins et, entre les bulletins, des informations brèves répercutées rapidement par courrier électronique ou papier
- sur des thèmes d'actualité, diffusion d'une de feuille d'informations dans toute la commune.

La relation avec les élus

- Souhait que l'association soit consultée sur les projets importants qui ont un impact sur le cadre de vie et l'environnement comme l'aménagement de la place de la Gare, l'avenue Paul Doumer, les aménagements des carrefours, les dispositions en matière de circulation notamment autour des écoles, l'insertion dans le paysage du futur centre aéré dont nous avons accepté la localisation avec des réserves(*),

*** ces réserves sont les suivantes :**

- La compensation m² pour m² d'une zone d'espace boisé équivalente en remplacement de celle construite
- Pas de voirie nouvelle pour la circulation automobile mais un réseau de cheminement piétons y compris à partir de la rue Auguste Frot.
- La création d'un cheminement piéton protégé par des poteaux entre la crèche et la rue de la Chapelle.
- Question parking, s'en tenir à un réaménagement et à une extension limitée du parking actuel près de la crèche.
- Inscription très soignée dans le paysage des futurs bâtiments
- Refus d'une viabilisation supplémentaire et maintien en chemin forestier du chemin du bas des pourris.

II. Environnement Qualité de la vie et déplacements urbains

Ce dossier est constitué de trois parties :

Dans la première partie de ce dossier, l'association fait le constat de la situation actuelle, préconise de trouver une meilleure cohérence entre les modes de déplacements urbains et la caractère boisé et tranquille de la commune. Elle fait ressortir 4 grands critères pour tout aménagement de la voirie et disposition en matière de circulation.

Dans la deuxième partie, elle apporte des données chiffrées.

Dans la troisième partie de ce dossier, elle fait état de ses initiatives, propositions, observations depuis de nombreuses années.

II.1 Cohérence entre les modes de déplacements urbains et les caractéristiques de la commune

Il y a un écart flagrant entre, d'une part, les pratiques et les comportements en matière de déplacements urbains et, d'autre part, la réalité d'un espace urbain boisé, à taille humaine, encore relativement en osmose avec la forêt domaniale aux alentours et le paysage harmonieux de la vallée de la Seine. Le calme, le côté 'hors mode' de cet environnement, les caractéristiques géographiques de la commune s'accommodent bien avec des formes de déplacement les plus simples. Beaucoup d'habitants viennent chercher à Bois le Roi la tranquillité et reconnaissent que le site s'y prête. Tout y gagnerait à ce que les habitudes de circulation soient plus en rapport avec le cadre et les souhaits de beaucoup d'habitants.

Le mode de déplacements dans Bois le Roi qui privilégie la voiture et les deux roues à moteur est ainsi en décalage complet avec le cadre boisé et tranquille de la commune. Non seulement, il contribue à la pollution, décourage les circulations à pied ou à vélo, mais amène, et c'est un comble dans une commune de ce type, à provoquer des embouteillages (place de la République, place de la Gare ou aux entrées et sorties d'écoles).

Une plus grande cohérence est possible. Encore faut-il proposer, favoriser, encourager cette plus grande cohérence par :

- des aménagements urbains répondant aux 4 critères ci-après,
- l'information, le lancement d'initiatives comme le pedibus,
- le développement des circulations douces
- la mobilisation autour du commerce de proximité qui trouvera de nouveaux clients parmi ceux qui préféreront aller à pied, en vélo.

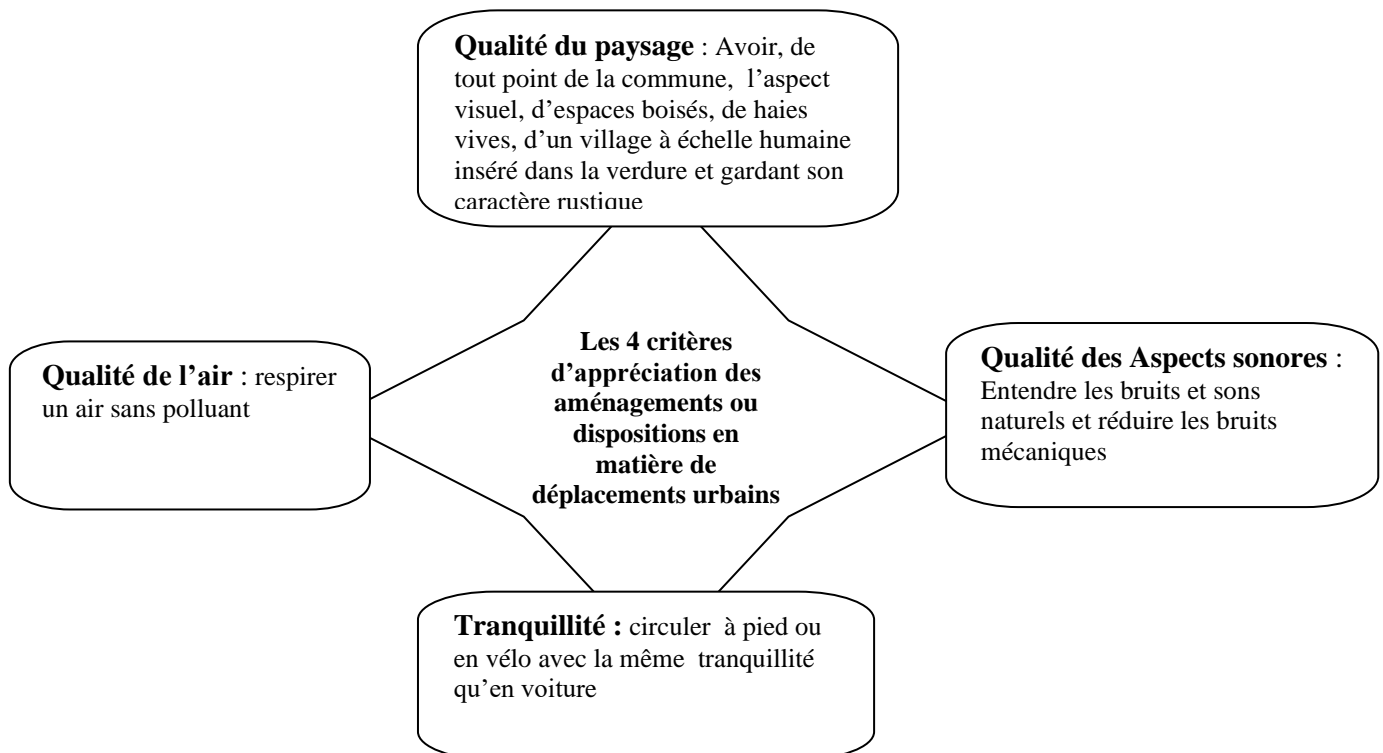
dossier

On sera étonné de voir qu'à chaque pas fait dans cette direction, un nombre de plus en plus conséquent de personnes montreront, dans leurs pratiques des petits déplacements, qu'ils sont favorables à cette orientation.

- **La question des déplacements urbains a un impact sur l'évolution de l'environnement et de la qualité de la vie dans la commune. Il faut réconcilier la commune avec son environnement en déployant une politique globale en la matière, en favorisant les circulations douces.**

- L'association Bois le Roi Environnement – Qualité de la vie, créée en 1992, en a fait un point central de ses statuts et œuvre dans ce sens sans relâche, sans désespérer de la lenteur, parfois du manque d'intérêt et souvent des approches très partielles avec laquelle cette question est traitée.

Les 4 critères de l'association Bois le Roi Environnement Qualité de la vie, pour tout aménagement ou dispositions en matière de déplacements urbains :



Importance des aspects visuels :

En s'écartant des normes habituelles en matière de voirie (ligne droite, goudrons pour la rue et les trottoirs, bordures en ciment, multiplication des panneaux de signalisation et du marquage au sol, végétation en bac, élagage sévère des arbres quand il y en a), en privilégiant au contraire la végétation en pleine terre, les haies vives d'espèces variées, les arbres menés moins durement, de nouvelles plantations, la recherche des courbes, deux effets en résultent :

- une meilleure insertion dans le paysage des aménagements
- un effet sur les comportements : plus grande envie de se déplacer à pied ou en vélo et plus grande attention de l'automobiliste à ce qui l'entoure et aux autres usagers non motorisés.

Aménagements et dispositions allant dans le sens de ces critères :

- a. Des trottoirs suffisamment larges pour marcher à deux de front dans chaque rue passante, dégagés des obstacles (poteaux, ...)
- b. Réduction de la vitesse des véhicules en s'appuyant sur une configuration des lieux et sur une insertion paysagère des aménagements
- c. Création d'une trame cohérente de cheminements piétons et vélos autour des écoles sur lesquels les voitures en stationnement ou en circulation ne peuvent empiéter.
- d. Aménagement des entrées et sortie des rues sans trottoir (rétrécissement, surélévation, arbres ou arbustes donnant de nouveaux repères visuels ...) pour bien marquer le caractère particulier de ces voiries
- e. pas de voiries nouvelles dans les espaces boisés
- f. respect du caractère des voiries existantes en espaces boisés : largeur, bas coté en herbe (rue du Clos de la Cure,...)
- g. soin apporté à tout ce qui peut concourir au plaisir visuel des personnes qui se déplacent à pied : entretien et mise en valeur du patrimoine (puits, vieux murs, ruisseau, sous-bois...) aménagements et revêtement des places, plantations et arbres typiques (chênes, hêtres), contrôle des enseignes publicitaires, réalisation de murs en pierre du pays pour les clôtures des équipements communaux (cimetière,...)
- h. Pas d'obligation d'élagage au droit de la voie de grands arbres débordant sans dommage au dessus de la voirie.
- i. lutte contre les tags
- j. plantations en pleine terre plutôt qu'en pot de végétation vivace

dossier

- k. réfection des bosses et des trous en tout genre (tranchées mal rebouchées, plaques d'égout,...), des « bateaux » commodes aussi pour les piétons
- l. des revêtements silencieux
- m. Prendre soin des très nombreux sentiers de Bois le Roi : les faire connaître et garantir leur pérennité
- n. promouvoir des itinéraires de sentiers pour se rendre aux écoles, aux stades, à la gare, pour se promener.

En parallèle, comportement, courtoisie et respects des règlements

- Ne pas gêner les autres usagers (stationnement, encombrement des trottoirs, chiens troublant la tranquillité des promeneurs,)
 - Pour les automobilistes, laisser la priorité aux piétons
 - Définir des règles claires et adaptées (stationnement, vitesse, bruit, urbanisme, ...)
 - Informer régulièrement sur ces règles
 - Contrôler vitesse, niveau de bruit des véhicules et engins à moteur
 - Sanctionner les contrevenants
-

dessin

II.2 Données chiffrées

Le saviez- vous ?

1. La géographie de Bois le Roi

Bois le Roi est une commune qui s'étire sur 3,5 Km, d'est en ouest, depuis la table du Roi jusqu'à la sortie vers Samois et sur 1,7 Km du nord au sud, du pont sur la Seine au carrefour de l'avenue de la Forêt avec la route de Bourgogne. Le relief accuse une dénivellation d'une quarantaine de mètres entre le bord de Seine et la partie la plus élevée qui est aussi la plus large. Cette dénivellation est particulièrement marquée rue Chantemerle et rue de Seine. Ailleurs les « côtes » ne dépassent pas les 5%.

2. La voie ferrée

La voie ferrée classique Paris – Marseille, coupe en deux la commune, suivant un axe nord-sud, avec, comme franchissement, trois passages pour les voitures, cycles et piétons (rue de la messe, Av. de la forêt et de la République), un passage souterrain piétons à la gare et un passage à niveau piétons (rue de la Seine)

3. L'habitat

La commune compte près de 6 000 habitants sur 690 hectares (soit environ 850 habitants au Km²), répartis dans 2300 logements dont 94% sont des logements individuels

4. la voirie

Une partie de la voirie est constituée de rues comportant des portions relativement droites et dégagées sur lesquelles la vitesse des véhicules est trop élevée. Conjugée à l'absence de trottoirs praticables, à des stationnements irréguliers, au non-respects des priorités à droite et des passages piétons, cette vitesse constitue une source d'insécurité pour les autres usagers.

Que ce soit dans les parties anciennes à plus forte densité d'habitation ou à proximité des écoles, la confrontation entre d'un côté la circulation et le stationnement et de l'autre des rues étroites donne lieu, à certaines heures à une anarchie et un inconfort où le moins civique, voir le plus impoli, à tendance à imposer sa loi au mépris de la vraie loi et de la courtoisie. Bois le Roi est aussi sur un axe de franchissement de la Seine. Le pont, l'avenue Paul Doumer et l'avenue de la Forêt sont très fréquentés par une circulation de transit.

Bois le Roi est aussi traversée de très nombreux sentiers qui coupent au plus court à travers les parties boisées, les vergers et les jardins.

dossier

5. Moyens de déplacement

Le parc automobile peut être estimé aux alentours de 4 000 véhicules. 85% des habitants possèdent un vélo (enquête de l'association en 1998).

6. Trajet domicile - travail

Une très grande majorité de la population travaille en dehors de Bois le Roi et s'y rend en voiture. La gare draine de nombreux véhicules. Plus de 700 voitures stationnent chaque jour sur les 330 places du parking de la gare et sur les rues adjacentes. Les deux tiers viendraient des communes avoisinantes. Ces derniers temps, on peut constater un plus grand nombre de voyageurs habitants la commune se rendant à la gare à pied ou en vélo. Les parkings à vélo se remplissent de mieux en mieux.

7. Trajet intra muros

Plus de 800 enfants se rendent tous les jours dans les différents établissements de la ville (écoles maternelle, primaires et collège) à pied, en vélo, en car, en voiture. Les deux premiers modes sont relativement encore peu usités d'une façon régulière.

Une majorité d'habitants se déplace principalement en voiture pour les petits trajets de la vie quotidienne dans la commune (enquête de l'association de l'été 2005).

L'utilisation du vélo ou la marche à pied, pour beaucoup d'entre eux, est gênée par la vitesse excessive, l'absence de pistes cyclables, les trottoirs inexistant, trop étroits ou occupés par les voitures en stationnement et chaque mois par des encombrants qui enlaidissent la commune. Les personnes âgées, les adultes avec enfants et poussette sont de ce fait incités soit à rester chez elles, soit à utiliser la voiture. Le trajet en vélo le plus long d'un bout à l'autre de Bois le Roi, entre l'avenue du 23 août et la sortie vers Samoie n'excède pas un quart d'heure à un rythme tranquille. La configuration de Bois le Roi ne se prête pas si mal à l'utilisation de ce mode de déplacement.

8. Route de Bourgogne

12000 véhicules, chaque jour, empruntent la route de Bourgogne qui longe la commune et sur laquelle se trouvent 2 des plus importantes sorties de la commune qui n'en compte que 6 (près de la table du Roi, de la croix de Vitry, vers Samoie, vers Chartrettes et, sur cette route de Bourgogne, la rue de la République et l'avenue de la Forêt).

II.3 Initiatives, propositions, observations

L'association depuis sa création est à l'origine, souvent avec d'autres, de nombreuses initiatives, propositions et observations concernant la circulation. Vous trouverez ici 14 d'entre elles qui ont égrené nos bulletins entre 1998 et aujourd'hui.

1. Journées Piétons – Vélos

8 journées ont été organisées depuis 1998.

Le principe de ces journées est simple : une promenade à pied ou en vélo que les dizaines de participants de tous âges effectuent à leur rythme, un grand pique nique tiré du sac. Une occasion de prendre le temps de découvrir et d'apprécier le Pays de Seine, de connaître d'autres habitants et d'utiliser ces moyens de déplacements si simples et si conviviaux que sont la marche et le vélo.

5 journées dans Bois le Roi et en 2002, 2003 et 2004 respectivement à Fontaine le Port, Samois et Chartrettes. Ces journées ont connu jusqu'à 120 participants.

2. Sentiers

En juillet 99, l'association alertait sur l'état de certains sentiers :

Bois le Roi est traversé de sentiers qui coupent au plus court et le plus souvent au plus joli, à travers les parties encore boisées et sauvages de notre ville comme les Foucherolles ou les Pourris ou bien au revers des propriétés coté jardins fleuris et potagers. Lieux de promenades mais aussi de rencontre avec les riverains que favorise le calme loin de tout bruit de circulation. Le rythme de notre marche y est parfaitement libre, rien ne le contraint. Quel plaisir aussi de déboucher à nouveau dans la cité après cette petite traversée intérieure à l'arrière du décor. Cette possibilité est remise en cause ici ou là, petit à petit, le péripse se raccourcit :

Des sentiers sont bouchés !

Et Un : des Foucherolles au chemin de Samois

Et Deux : de la rue Marceau à la place de la cité

Et Trois : de la rue du Vivier au clos Cadot

S'il faut revenir en arrière, ce n'est pas sur nos pas mais sur ce mouvement qui a conduit certains à soustraire, pour leur propre usage, ce bien collectif, cette possibilité de passage.

L'association a décidé d'agir, en association avec leurs riverains, pour restaurer l'usage de ces sentiers et faire reconnaître le droit d'usage.

Ces sentiers de Bois le Roi sont un véritable réseau piétonnier, une chance pour aujourd'hui et une ressource extraordinaire pour un futur plan de déplacement urbain. Ils méritent mieux que l'abandon progressif qui les frappe malgré les intentions affichées mais, hélas, peu suivies d'effets.

C'est en les parcourant que nous les garantirons et que nous les restaurerons, là où ils ont été ou sont menacés.

dossier

C'est dans cet esprit que le **24 Juin 2001**, lors de la 4^{ème} journée piétons-vélos, vous avez pu découvrir le premier parcours de sentiers dans Bois- le- Roi réalisé par l'association.

Un circuit de 5 km dont plus de la moitié en sentiers au cœur de la cité, en boucle avec départ et arrivée dans le parc de la mairie, et qui est désormais pérenne grâce au balisage qui vient d'être réalisé.

Ce balisage, de couleur rouge, est l'œuvre d'Yvette Chartier avec le soutien et la collaboration du comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Baptisé « les sentes de Bois- le- Roi », il est un complément agréable des chemins de grande randonnée qui traversent la commune.

3. La route de Bourgogne

Le 15 mars 1999, nous avons envoyé une lettre au directeur départemental de l'équipement avec copie au président du conseil général, au maire de Bois le Roi, au conseiller général, intitulée : « danger et nuisance sonore de la route de Bourgogne ».

Nous demandions que le revêtement de la départementale D138 refait, en 1995 en un matériaux bruyant : du porphyre rouge soit changé et que des aménagements soient réalisés pour permettre des sorties de Bois le Roi en sécurité.

Nous bloquions en mai 2000 symboliquement cette route pendant quelques minutes pour appuyer nos demandes.

L'association a initié, par ce courrier, un processus qui a mobilisé par la suite beaucoup d'instances et dont les résultats concrets devraient être visibles en 2006 ! Les travaux du rond point à la sortie de l'avenue de la forêt ont commencé.

4. Accident à Bois le Roi

Fin août 2000, un jeune bacot a été fauché sur son scooter rue Paul Doumer par un chauffard qui, comme beaucoup d'entre nous se croit seul sur la route. Ce jeune est décédé à 17 ans et, à notre connaissance, ce drame n'a pas eu l'écho qu'il aurait mérité sur la commune.

En venant de Chartrettes dès la sortie du pont à l'entrée de Bois le Roi, sur l'avenue Paul Doumer, le marquage au sol était effacé (ce qui était d'ailleurs indiqué par panneau). Il est difficile de dire s'il existe un lien entre l'accident et le défaut de signalisation sur la chaussée. Nous sommes intervenus auprès de la responsable de la Sécurité Routière à la préfecture et auprès du Conseil Général (car il s'agit d'une voie départementale). Suite à ces démarches, le marquage a été refait et un nouveau panneau d'interdiction de doubler a été installé à l'entrée de la commune.

Nous voudrions rappeler que la sécurité routière fait aussi partie de la qualité de la vie que nous défendons. Il est toujours facile d'accuser les autres, les habitants des communes limitrophes, voire des touristes. Reconnaissons-le, certains bacots roulent souvent le pied au

plancher, ignorant les règles élémentaires du code de la route. Alors ressaisissons nous en souvenir de ce jeune que quelques-uns d'entre nous ont vu grandir dans leur quartier.

5. Abri à vélo en gare de Bois le Roi

Demande par l'association adressée le 24 mai 2001 à la direction de la SNCF d'un nouvel abri vélo en gare de Bois le Roi. Abri qui sera réalisé cette année là.

6. Circulez, il n'y a rien de nouveau

Extrait du bulletin de janvier 2002 encore très largement d'actualité

La circulation et le stationnement dans Bois le Roi sont toujours un sujet d'étonnement pour les nouveaux bacots. Pour tous les habitants moins récents qui ne s'habituent pas à la situation, ce sont des sujets permanents de mécontentement.

Depuis des années, avec constance, l'association se fait entendre sur la circulation et le stationnement : réunions publiques, rencontres avec les élus, demandes de création d'un comité consultatif, réalisation de journées piétons-vélos, livre blanc ouvert aux habitants, propositions concrètes..... Elle est prête à participer à l'élaboration des choix d'aménagements et à apporter le fruit des années de réflexion et de concertation avec les habitants et des analyses des expériences menées ailleurs.

Va-t-on mettre en œuvre, enfin, secteur par secteur, les améliorations indispensables ?

Au cours de la réunion publique du 24 novembre 2002, les principaux constats ont été rappelés :

- La vitesse des automobilistes trop grande (avenue Foch, Gallieni, Paul Doumer, Carnot, Joffre, rue de la Chapelle...),
- voitures stationnées sur les trottoirs,
- non respect des passages piétons,
- dépassement dangereux,
- zones bleues non respectées,
- circulation à pied ou à vélo gênée ou dangereuse.....

Nous qui sommes tous automobiliste, n'oublions la première règle de la circulation en ville : la tranquillité du piéton ou du cycliste dépende de nous. Cela se traduit par le slogan suivant :

A Bois le Roi, on auto, j'assume !

Trottoirs et passages piétons respectés,

piétons rassurés !

7. Pour de véritables zones 30

A la demande de l'association et des fédérations de parents d'élèves qui ont organisé l'opération « allons à l'école à pied ou à vélo » du 7 septembre 2002, la municipalité a tenu 2 réunions de travail sur la circulation regroupant des représentants de l'association et des fédérations de parents d'élèves ainsi que les membres de la commission municipale 'circulation et environnement'.

Ces premiers contacts doivent être poursuivis. Non seulement pour débattre de mesures ponctuelles pouvant être réalisées rapidement mais aussi pour dégager les lignes directrices en matière de circulation et d'aménagements de la voirie.

Une zone 30 est définie par le code de la route comme une section ou un ensemble de sections de rues constituant, dans une commune, une zone de circulation homogène où la vitesse est limitée à 30 Km/h et dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements spécifiques.

Une zone 30 est :

- **plus conviviale.** Elle permet une meilleure cohabitation piétons-vélos-automobilistes.
- **plus sûre.** A 30 Km/h un automobiliste a besoin de 13 m seulement pour s'arrêter contre 26 à 50 Km/h.
- **plus régulière.** A cette vitesse, les véhicules ont besoin de moins d'espace pour circuler. La circulation motorisée s'effectue de manière plus régulière avec moins d'à-coups, sans congestion.

Les entrées :

L'aménagement des entrées doit être suffisamment fort pour attirer l'attention de l'automobiliste de jour comme de nuit. Il doit être suffisamment contraignant pour faire ralentir l'automobiliste (rétrécissement, sur élévation, revêtement visible de loin, emploi de plantations ou de mobiliers urbains).

Les rues elles-mêmes :

Des dispositifs de ralentissement doivent être prévus tous les 50 m sauf si la rue et son environnement incite naturellement à une vitesse inférieure à 30 Km/h (chicanes formées par des avancées de trottoirs associées à une circulation alternée, priorité à droite, suppression des 'Stop', des 'cédez le passage', maintien du double sens, avancée de trottoir à proximité d'un carrefour....)

Circulation des piétons :

Dans une zone 30, les piétons peuvent traverser plus facilement en tout point de la chaussée. Mais les passages piétons sont cependant utiles car la zone 30 n'est pas une aire piétonne. Les piétons sont tenus de circuler sur les espaces prévus à cet effet. En zone 30, il faut, et c'est la priorité de tout aménagement dans ce type de zone, réaliser ces espaces réservés (trottoirs)

Zones 30 à Bois le Roi :

La configuration de la commune et de sa voirie, son urbanisme composé d'habitat individuel, la présence de 3 écoles et d'un collège, sont autant de raisons de mettre en place de vraies zones 30.

Une mise en place en plusieurs étapes :

Il convient d'identifier les zones 30 potentielles sur l'ensemble de la commune.

Une première zone à réaliser est celle qui englobera les écoles et l'église (haut de la rue de la Chapelle, rue du Clos de Cure, rue Julien Coquement, avenue Foch en amont et en aval de l'église, rue de Verdun, rue des Ecoles).

Une deuxième zone est celle qui comprend la place de la Cité, la place de la République, la place Saint Eutrope, la rue du Mossu, le début de la rue Carnot, la rue de France, le début de l'avenue Foch).

D'autres zones 30 sont aussi à identifier. Cette phase d'identification doit être un des premiers objectifs de la concertation avec les associations et les habitants.

La deuxième étape doit être la programmation de leur réalisation. Un recours, dans un premier temps, à des aménagements légers mais marquant bien déjà ce qu'est une zone 30 est possible. Cela peut permettre de traiter d'une manière homogène tout un secteur et d'engager une démarche marquante pour l'ensemble de la commune. Le calendrier doit être volontairement assez court.

Dès l'enclenchement de cette démarche, penser zone 30 doit devenir un réflexe et toute réfection de voirie est l'occasion de la mettre en œuvre.

Plus de fausse zone 30 consistant simplement à mettre un panneau 30 à l'heure comme rue du Maréchal Leclerc.

8. Massif de Fontainebleau, levons le pied

En 5 ans les routes du massif de Fontainebleau qui ne représente que 6% de la surface du territoire de département de Seine et Marne ont été le cadre de 664 accidents causant 119 tués et plus de 11 000 blessés.

Sur les 118 points noirs que compte le département, 12 sont localisés dans le massif ou dans son pourtour immédiat.

La gravité des accidents enregistrés dans le massif atteint pratiquement le double de celle des accidents du reste du département. 35% des accidents concernent la perte de contrôle d'un véhicule isolé, 54% des véhicules impliqués étant immatriculés dans le 77.

Vitesse trop élevée

La vitesse et l'alcool sont présents dans plus du tiers des accidents mortels (notamment, la nuit, le week-end, en sortant de boîte de nuit).

Des mesures pratiquées sur la RN7 limitée à 90 Km/h font apparaître que 81% des véhicules dépassent cette limite. Parmi eux, 27% dépassent les 110 Km/h et 4% les 130 Km/h.

dossier

Une raison de plus de lever le pied

Un danger particulier est également à prendre en compte et insuffisamment signalé à notre avis est celui du choc avec des animaux, dans une période où notamment les sangliers ont proliféré après la tempête de 1999. 250 collisions sont recensées annuellement dans le massif avec des conséquences qui peuvent être dramatiques.

Un exemple parmi d'autres

Récemment, une telle mésaventure est arrivée, à 9H du matin, à un membre du conseil d'administration qui, grâce à sa vitesse modérée (le choc s'est produit à 60 Km/h et le sanglier est mort sur le coup) n'a eu à déplorer que des dégâts matériels. La voiture qui le suivait allait aussi à une vitesse raisonnable et ne l'a pas percuté.

9. Allons à l'école à pied ou à vélo

Septembre 2002 et mai-juin 2003, 3 samedis matins où parents et enfants ont été invités par la FCPE et l'association Bois le Roi Environnement à faire le trajet de l'école à pied ou en vélo. Très gros succès pour la première édition. Et aujourd'hui, un nombre plus important que dans le passé d'élèves se rendent à pied ou en vélo à l'école.

10. Scènes de la vie quotidienne

Il y a des places à moins de 20 m et pourtant la personne gare sa voiture sur un passage piétons le long d'une bordure de trottoir peinte en jaune. Cette scène se passe près de la place de la république, au début de l'avenue Foch, à un endroit très passager. Le conducteur quitte sa voiture sans montrer le moindre embarras. De fait, ce n'est pas lui qui risque d'être gêné. A cet endroit, c'est le piéton qui devra traverser au milieu du carrefour, à ses risques et périls. Les autres véhicules circuleront plus difficilement. Cette scène est d'une grande banalité. Avant que la courtoisie et le respect des règlements qui existent encore ne deviennent trop rares, inversons ce mouvement au plus vite.

dessin

11. Projet d'aménagement de la place de la Gare

L'association a représenté, en 2003, à la municipalité un projet d'aménagement de la place de la Gare. L'idée de marquer l'espace en plantant 6 grands arbres sous lesquels pourra notamment se tenir le marché et de réserver en permanence cet espace aux piétons est très bien accueillie. Les circulations piétons supposent que le carrefour Paul Doumer / Avenue Foch soit revu et que les propositions d'aménagement de ce carrefour que l'association avait émises, il y a 4 ans, soient reprises.

Le département est entrain de travailler sur l'avenue Paul Doumer, et la place de la Gare. L'association souhaite être associée à ce projet et pouvoir apporter des remarques constructives avant qu'il ne soit arrêté.

12. Aménagement aux alentours des écoles

La commission municipale, en 2004, a émis un avis favorable sur les propositions d'aménagement du quartier des écoles que nous avons présentées lors de l'assemblée générale de septembre 2003. Les travaux rentreront dans le cadre d'un nouveau contrat triennal de voirie. Ils devaient être réalisés en 2005. Depuis la mairie étudie d'autres dispositions.

13. Bord de Seine

Pour préserver la continuité d'une promenade Piétons/vélos qui va de Melun à Samois et éviter que le quai Olivier Métra soit utilisé comme voie de passage par les voitures, 'Bois le Roi environnement' et des 'riverains du bord de seine' ont demandé, en 2003, à la mairie d'installer des rétrécissements. La signalisation serait changée et, de chaque coté, les panneaux actuels seraient remplacés par le panneau 'impasse'. Un courrier a été envoyé par la mairie à l'association pour confirmer cette solution.

Depuis, la mairie a fait procéder à titre provisoire à l'installation de bacs à fleurs aux entrées du quai. Des aménagements avec de la végétation en pleine terre doivent suivre.

14. Contournement de Melun

Melun et 17 communes voisines ont élaboré un projet de contournement de l'agglomération. Ce projet prévoit, au nord de Melun, un raccordement entre l'autoroute A5 et l'autoroute A6. Ce tronçon passe le long du Mée, entre Boissette et Boissise la Bertrand, traverse la Seine en dessous de Boissise le Roi en suivant les lignes à haute tension actuelles puis longe Saint Fargeau Ponthierry. Ce projet prévoit au sud de Melun de relier, par une nouvelle voie, la nationale 6 et la nationale 105 en traversant la Seine en se greffant juste à coté de la Table du roi et en passant entre Chartrettes et Vaux le Pénil.

Ce projet a toutes les allures d'un périphérique routier dont la vocation semble être principalement le développement de l'agglomération melunaise et de ses activités économiques plutôt que le désengorgement de l'avenue Thiers, argument mis en avant par ses partisans. Les projections de la Direction Départementale de l'Équipement qui mène les études, elles, ne font pas apparaître de baisse significative du trafic sur cette avenue à l'horizon 2020 !

dossier

A l'initiative de quelques personnes et de Bois le roi Environnement, une rencontre des associations de défense de l'environnement concernée par ce projet (celles du nord et de l'ouest qui sont mobilisées de longue date contre le projet précédent appelé C5 ainsi que celles du sud de l'agglomération) s'est tenue le 12 mars 2004. C'était une première. Au delà des échanges d'information, la décision a été prise de faire porter par un député une question écrite au gouvernement. Une deuxième réunion, le 7 mai en mairie de Bois le Roi, a abouti sur l'accord d'une vingtaine d'associations sur la rédaction de la question et de la lettre d'accompagnement. Cet accord aussi large donne du poids à la démarche. C'est un résultat très positif à porter au crédit de tous les participants.

Les associations signataires interrogent les autorités sur la compatibilité de la réalisation de ce périphérique :

- avec le plan de déplacements urbains de la région Ile de France qui a pour objectif de réduire la circulation automobile par rapport à celle existante, plan qui a été mis en place suite à la loi sur l'air,
- avec les procédures correspondant aux plans locaux de déplacement créés par la loi solidarité et renouvellement urbain,
- avec la préservation des massifs boisés, des paysages, de la vallée de la Seine et la prise en compte des servitudes d'utilités publiques que constituent les sites naturels classés et le statut de forêt de protection qui s'applique à la forêt de Fontainebleau,
- avec les dispositions du code de l'Environnement.

Les associations demandent de réelles concertations préalables avant que les options principales du projet aient été retenues.

III. Les couloirs aériens

Bois le Roi est non seulement dans une région, l'Île de France, survolée par des milliers d'avions mais subit aussi plus directement les nuisances dues à un couloir aérien emprunté par vent d'est par les avions se rendant à Orly en provenance du sud-est. La particularité de ce couloir est d'être déjà très bas bien que nous soyons encore très loin d'Orly. C'est contre cette anomalie que l'association agit auprès des autorités concernées.

Vous trouverez ci-après un conseil aux habitants gênés par ces nuisances, une information de dernière heure sur les modifications qui vont être engagées par la DGAC et une copie des derniers courriers échangés.

III.I Conseils aux personnes survolées

Certains jours, plus de 150 avions survolent Bois-le-Roi à destination d'Orly (arrivée par vent d'Est), à des altitudes variant entre 1100 et 2000 mètres... C'est beaucoup trop bas !

Il en résulte:

- un bruit répété, particulièrement désagréable, amplifié du fait d'un phénomène d'émergence dans un environnement normalement très calme.
- un stress psychologique pour les personnes survolées,
- une pollution importante de la commune et de la Forêt de Fontainebleau en raison des gaz rejetés par la combustion du kérosène.

Or, ces nuisances ne sont pas une fatalité. Elles sont tout simplement liées aux règles imposées depuis des années par l'administration (Aéroport de Paris, DGAC....) qui ne se préoccupe nullement de l'environnement des populations survolées.

Pourquoi les avions volent-ils trop bas ? Compte tenu de la trajectoire qu'ils empruntent en direction d'Orly, en passant par l'Essonne, les appareils qui survolent Bois-le-Roi sont à 70 Km de leur point d'atterrissage ! A cette distance, leur altitude doit être à plus de 3000 mètres et non à 1100 mètres comme c'est souvent le cas aujourd'hui !

Contrairement au schéma normal qui fait passer les arrivées au dessus des départs, à Orly par vent d'Est, le dispositif est inversé et les arrivées sont au dessous des départs. Ainsi parvenus au dessus du sud du département de Seine et Marne, les avions en provenance du sud – est et se dirigeant vers Orly plongent à basse altitude pour passer sous les avions qui décollent.

Cette situation qui perdure depuis des années, est d'autant plus incompréhensible et scandaleuse que le rapport d'Eurocontrol commandité par le gouvernement en mars 2002, faisait déjà remarquer :

'Les aéronefs arrivant du Sud Est sont mis en descente plus tôt que nécessaire dans la plupart des situations. Il existe une possibilité de maintenir les aéronefs à des niveaux supérieurs plus longtemps pendant la procédure d'arrivée. Le fait de faire descendre les aéronefs à un stade précoce aggrave l'impact sonore dans cette zone'.

La situation actuelle est donc aberrante et inadmissible.

Collectivement, neuf associations dont Bois le Roi Environnement, ont demandé à la Direction générale à l'Aviation Civile (DGAC) de revoir le schéma actuel et d'imposer, comme mesure urgente, une altitude de passage minimale (au moins 1800m) au dessus de notre secteur. Le message commence à être entendu mais pour que des mesures concrètes soient prises, il est nécessaire que les populations survolées fassent connaître directement leur mécontentement.

Conseils aux personnes survolées

Pourquoi faut-il absolument faire connaître son mécontentement ?

Parce que les décideurs s'imaginent que vous allez finir par vous habituer et vous résigner. Si le nombre des plaintes qui arrivent aux autorités aériennes diminue, elles vont en tirer des conclusions à votre détriment. Si certains secteurs ne se plaignent jamais, c'est là qu'elles vont envoyer le plus d'avions.

Comment ?

Il est essentiel que chacun le fasse systématiquement, même s'il ne reçoit pas de réponse. Se plaindre une fois ne suffit pas, il faut écrire à chaque fois que l'on est perturbé par les survols. Vous pouvez envoyer le même texte. Précisez cependant le jour, l'heure et le lieu de votre constat. Demandez à vos voisins de faire de même.

Nous vous invitons à écrire à la Maison de l'Environnement d'Orly, structure qui dépend d'Aéroport de Paris. Ses coordonnées sont :

Maison de l'environnement d'Orly
Avenue JP.Besnard 91200 Athis Mons
Ligne 0149756392 Fax: 014975 6301
E-mail : environnement.orly@adp.fr

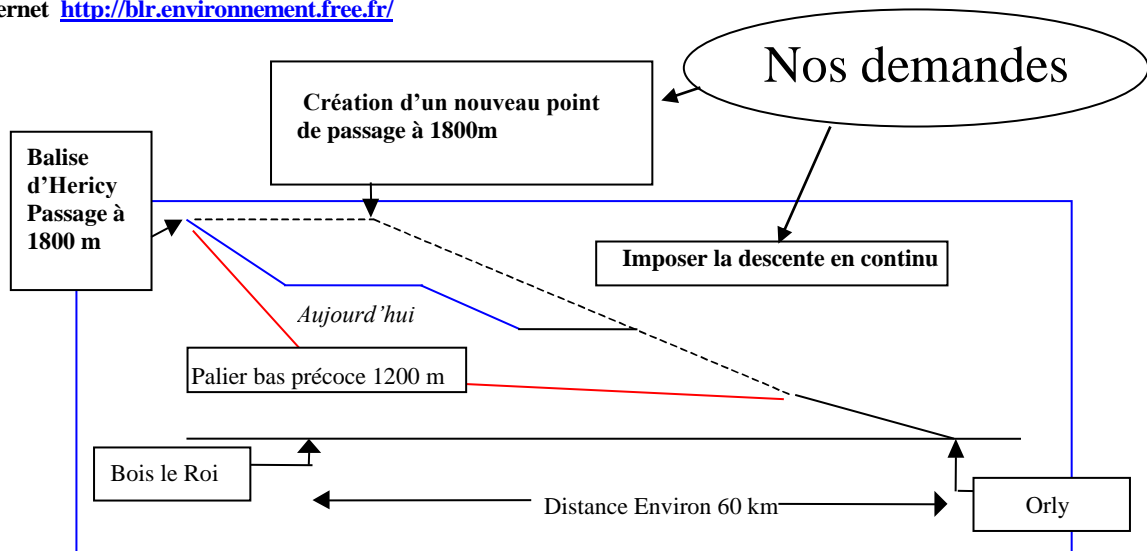
Avec copie à :

- ACNUSA 93, Bd du Montparnasse 75006 Paris
(L'ACNUSA est l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires : <http://www.acnusa.fr>)
- au maire,
- à l'association Bois le Roi Environnement

Des sites à visiter :

Information du Collectif Orly : <http://ufcna.com>
Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs <http://ufcna.net>
Direction générale de l'aviation civile : <http://www.dgac.fr>

Site Internet <http://blr.environnement.free.fr/>



III.2 Informations sur les modifications en cours

En juillet 2005, nous avons une réponse positive à notre demande de modification du point de descente en dessous des 1800 m. Après 4 années où il a fallu déployer beaucoup de constance pour nous faire entendre.

- *Le 16 janvier 2006, nous avons eu l'information que ce nouveau point de descente sera placé 8 Km plus à l'ouest. La modification sera opérationnelle en avril.*

Nous aurions voulu que ce point de descente soit encore bien plus à l'ouest. Ce premier pas en appelle d'autres. Nous aviserons en mai en fonction de l'effet constaté de cette mesure. Nous avons par ailleurs d'autres demandes encore sans réponse.

III.3 Courriers échangés ces derniers mois.

A) Lettre adressée par les associations au directeur des services de la navigation aérienne le 12 novembre 2005

Monsieur le directeur

Votre courrier du 13 juillet dernier a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Concernant la publication, le 28 octobre 2004, de la pente recommandée de 5,5% en approche initiale, nous avons, lors de notre rencontre du 9 décembre 2004, abordé ce point. Ne constatant, déjà à l'époque, aucune amélioration de la hauteur de survol depuis la date de mise en application de cette instruction, vous nous aviez dit qu'il fallait attendre un peu pour avoir des résultats significatifs liés à cette mesure. Nous avons bien noté que vous vous étiez engagé à nous les fournir début 2005. Or, à ce jour, nous n'avons rien reçu.

S'agissant du point MOLEK, nous notons que des consignes seront données pour que les arrivées ne soient jamais inférieures au FL 100 à MOLEK en configuration vent d'est. Nous souhaitons bien sûr que ces consignes soient effectivement appliquées le plus rapidement possible. Mais, lors de notre réunion du 9 décembre dernier, nous avons retenu que le passage à MOLEK dans cette configuration pouvait se faire à une altitude minimum au moins égale au niveau 120. Nous ne voyons pas pourquoi la consigne ne reprend pas cette hauteur.

Nous attendons beaucoup de la définition d'un nouveau point de descente, en provenance de MOLEK, entre la balise MEL et la zone de régulation radar de façon à retarder au maximum la descente en dessous du 60. Nous prenons positivement le fait qu'une étude sera lancée. Mais ce qui importe est le délai, non seulement de réalisation de cette étude mais aussi de mise en opérationnel de ce nouveau point de descente. Aussi, nous voudrions connaître le calendrier correspondant.

Le fait que l'engagement de la DGAC de porter l'interception à 4000 pieds pour les avions en provenance du sud-ouest via le point ODRAN soit effectivement tenu avant la fin de l'année est accueilli positivement.

L'adoption de ces mesures devrait réduire un peu les nuisances supportées par la population survolée mais, si le trafic sur Orly devait augmenter malgré l'opposition de ces populations, leur impact serait corrélativement réduit à néant. Ce que personne ne peut souhaiter.

Pour que nous puissions faire un point avec vous sur la situation actuelle et les évolutions à venir, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer à nouveau en décembre à une date à convenir ensemble.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir l'expression de notre considération.

Hubert Turquet
Président de Bois le Roi Environnement
Avec :
JC.Loncke Décibel 77
O.Tournafond Riverains de la Seine
JL.Bergeot Grande Paroisse
C.Carsac ACNAB

Destinataire : M. Delhaye, directeur des services de la navigation aérienne

B) COURRIER RECU DE LA DGAC EN JUILLET 2005

Du directeur des services de la navigation aérienne, à Bois le Roi Environnement, le 13 juillet 2005

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les problèmes liés aux arrivées face à l'Est à Orly que nous avons évoqué au cours de la réunion du 9 décembre dernier (2004). Je vous confirme que les services de la navigation aérienne privilégient des solutions dans le plan vertical qui n'induisent pas de modification des flux radar. En plus de la publication de la pente recommandée de 5,5% en approche initiale qui est intervenue le 28 octobre 2004, trois axes de travail ont été définis.

Tout d'abord, des consignes seront données aux services de contrôle afin que les arrivées du sud-est par le point MOLEK ne soient jamais inférieures au FL 100 à MOLEK en configuration de vent d'est.

Parallèlement, une étude sera lancée afin de définir un point de descente sur la « vent arrière » en provenance de MOLEK, entre la balise MEL et la zone de régulation radar, afin de retarder au maximum la libération du FL 60 vers les altitudes plus basses. Ce nouveau point qui figurera dans les publications aéronautiques permettra d'augmenter les altitudes des survols en vent arrière.

Enfin pour la fin de l'année (2005), la publication d'une altitude d'interception à 4000 pieds pour les arrivées en provenance du sud-ouest via le point ODRAN. Cette modification n'entraîne pas de modification significative des trajectoires au sol car les arrivées sud-ouest sont pratiquement dans l'axe de la piste.

dessin

IV. Réflexions sur des sujets récents

Les trois textes suivants portent sur l'amélioration des sites : le 'traitement' d'une place, la qualité des aménagements en relation avec un site de promenade en bordure de Seine, la place et l'entretien des arbres dans la ville.

A) La place Jeanne Pladet

Nous avons une « nouvelle » place Jeanne Pladet. Une plaque inaugurée en 2005 honore sa mémoire, adossée au joli terre-plein central entretenu par les jardiniers de la Mairie. Mais aujourd'hui, on est malheureusement frappé par un épais revêtement goudronneux, tout neuf, de couleur sombre, qui monte à l'assaut des pierres qui soutiennent les roses sauvages.

Ce revêtement présente certainement des avantages dès qu'il y a une circulation importante. Mais ce n'est pas le cas de la place Jeanne Pladet. De plus, il ne permet pas l'infiltration de l'eau, tant recherchée aujourd'hui. Il noie véritablement le terre-plein central dans un océan bitumeux hostile. D'autre part le ruissellement sur une surface dont l'origine industrielle pyrolytique est certaine va inévitablement polluer les eaux de lessivage par de nombreux composés aromatiques dangereux.

Ou aurait aimé voir un revêtement plus respectueux du cadre esthétique de cette place au dimension modeste et pleine de charme, par exemple en imitant le parking de la place de la Cité, en pavés ou par un stabilisé. C'eût été beaucoup mieux.

Il n'est pas trop tard : il faut enlever ce goudron.

B) Les bords de Seine

Il a été convenu le 17 décembre 2004 à la mairie de Bois le Roi lors d'une réunion du conseil d'administration de l'association au quel Madame le Maire avait été conviée que la Mairie procéderait en 2005 dans un souci de sécurité à l'installation de rétrécissements aux bouts du quai (coté pont et coté écluse) et à l'intersection avec la rue Poupard d'Avyl. Il a été décidé de procéder, pour l'année 2005, à la pose de rétrécisseurs amovibles du type gros bacs à fleur, aux emplacements précités, afin de s'assurer que ceux-ci sont les plus appropriés pour y installer en 2006 les rétrécissements définitifs et des plantations en pleine terre.

- **Janvier 2006** : la municipalité a commencé à concrétiser ses engagements de septembre 2004. Mais deux rétrécisseurs seulement sur les trois promis ont été posés.

A l'usage, cette réponse provisoire, qui a amélioré la situation, s'avère insuffisante et ne doit pas s'éterniser. En effet la petite taille des bacs installés par les employés municipaux a autorisé plusieurs déplacements de ces bacs bien qu'ils soient retenus au sol par des rails.

Nous espérons que, sans trop tarder, les rétrécissements définitifs pourront être réalisés avec les plantations prévues qui contribueront, elles aussi, à marquer la nature de la voie.

Ces aménagements permettront enfin au quai Olivier Métra de conforter sa vocation de promenade pour les piétons et les vélos.

C) Les arbres dans la ville

Aujourd'hui, à Bois le Roi, la nature est encore très présente. Si la Seine et le massif de Fontainebleau en sont deux manifestations incontestables il en est une troisième, presque plus importante, qui se compose de nos bois et vergers et des arbres privés ou non qui s'offrent à notre vue.

Bien moins protégé, bien plus vulnérable à nos humeurs, cette dernière n'en est pas moins au cœur de la commune. Elle lui donne une âme, tisse un lien physique avec la forêt avoisinante. La conservation de cet ensemble d'arbres dans la ville est primordiale pour notre cadre et qualité de vie. Jusqu'à présent, la ville s'est agrandie aux dépens des bois et des jardins, substituant des constructions aux arbres, dans une concurrence exclusive. La ville s'est ainsi construite contre la forêt, contre la verdure à l'encontre même de ce qui fait son âme.

Les arbres en milieu urbain se trouvent dans un environnement très différent de celui de leur milieu d'origine. Ceux qui ont le plus à souffrir des conditions difficiles sont les arbres d'alignement qu'ils soient sur le domaine public ou sur des parcelles privées en bordure de rue. Il faut donc en prendre soin, d'autant plus soin qu'il faut de nombreuses années avant de pouvoir pleinement en profiter.

- Le premier soin à porter à ces arbres passe, et c'est de loin le plus important, par le « lobbying » ou la pression que peuvent exercer les habitants à l'égard de leurs élus. Il n'est pas là question de contester quoi que se soit, mais seulement, de dire, de rappeler à chaque fois que l'occasion s'en présente, que l'on tient au contexte végétalisé de Bois le Roi. Que s'il est normal que l'autorité commande de tailler une haie, empiétant de trop sur un trottoir, cela l'est moins pour un arbre remarquable, enraciné dans notre cadre de vie et dont les premières branches apparaissent à plus de 5 mètres. La priorité doit être à l'épanouissement de tels arbres et non de donner raison à ceux qui viennent habiter à Bois le Roi pour son cadre mais ne supportent pas les feuilles d'automne de leurs voisins, l'année suivante.

- Si le besoin de lumière, la proximité d'une construction ou des fils électriques imposent une taille alors le second soin est de réaliser une taille douce. Le sujet peut être alors mis en forme, éclairci, allégé, rééquilibré, etc. La taille douce est réalisée dans le souci de préserver la silhouette caractéristique de chaque sujet traité et de répondre aux exigences physiologiques de l'arbre. Ainsi, après intervention, l'arbre conservera durablement sa beauté originelle et sa valeur patrimoniale.

- Aussi bizarre que cela puisse paraître le premier soin que l'on puisse apporter à un arbre est de planter le bon sujet au bon endroit. Que l'on désire un petit, moyen ou très grand arbre il y a aujourd'hui, quelque soit l'emplacement, beaucoup plus de solutions disponibles, qu'autrefois. Prenons ainsi pour exemple le chêne ou le hêtre, essences magnifiques à feuilles caduques. Leur port, que nous connaissons tous, est large. Ils doivent donc être installés dans un espace suffisamment important pour permettre à leur ramure de se développer librement et sans élagage. Mais si nous ne possédons pas cette espace il est possible de se rabattre vers des arbres au port fastigié* dont le rayon d'emprise des branches ne dépasse pas, en générale, 2 mètres. Voici quelques exemples d'arbres à port fastigiés : Bouleau pyramidal, Charme fastigié, Hêtre pyramidal, Chêne pyramidal, Peuplier blanc pyramidal, etc.

Pour que Bois le Roi garde l'aspect « forestier » qu'est le sien aujourd'hui, il est important que chaque habitant, par ses dires et son comportement contribue au respect de ce patrimoine en quantité et en qualité. Comme il est important, quand faire ce peut, de ne pas obliger à une taille sèche dans un alignement strict et sans intérêt, de ces grands arbres quand leurs branches dépassent au-dessus des rues. C'est une question de cadre de vie, de signature visuelle d'une commune.

* fastigié : se dit des arbres dont les rameaux s'élèvent vers le ciel comme chez les cyprès

*Composition du conseil d'administration issu de l'assemblée générale du 1^o
octobre 2005*

<i>Président :</i>	<i>Hubert Turquet</i>	
<i>Vice-présidents :</i>	<i>Yvon Dupart</i>	
	<i>Jean- Pierre Teil</i>	
<i>Secrétaire :</i>	<i>Alain Henri</i>	
<i>Secrétaire adjoint :</i>	<i>Corinne Lequellennec</i>	
<i>Trésorier :</i>	<i>Dominique Bertin</i>	
<i>Trésorier adjoint :</i>	<i>Jean-Charles Fainéant</i>	
<i>Autres membres :</i>	<i>Dominique Audemar</i>	<i>Michel Saussol</i>
	<i>Joseph Mazzoccoli</i>	<i>François Seullot</i>
	<i>Philippe Rousseau</i>	<i>Daniel Taccon</i>
	<i>Alain Saliot</i>	<i>André Turri</i>
